

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 08 avril 2014 à 20 heures 30

**Date de convocation :**

02 avril 2014

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Attribution d'indemnités de fonction des élus

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine, Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire fait part au conseil municipal du montant des indemnités de fonction qui doivent être versées au maire (loi du 5 avril 2000) et aux adjoints conformément à l'article L 2123-23-I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- qu'une indemnité de fonction de 17% sur la base de l'indice brut de 1015 soit versée au maire Madame Michèle STRADERE à compter du 2 Avril 2014.
- qu'une indemnité de fonction de 6.60% sur la base de l'indice brut 1015, soit versée aux adjoints, soit Messieurs MAURETTE Bernard et SIBRA Gérard et Madame BOLEA Maryse, à compter du 2 avril 2014.

Vote > Pour : 11; Abstention : 0; Contre : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture De Saint-Gaudens le 10 avril 2014.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 09 avril 2014

Le Maire

